



Arrêté municipal n° 2026_0138
Police de Circulation et de Stationnement
Avenue de la Gare

Le Maire de Vielmur Sur Agout,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25, R 417.4, R 417.9, R 417.10 et R417.11;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription absolue approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié et septième partie - marques sur chaussées - approuvée par l'arrêté interministériel du 16 février 1988 modifié) ;

Considérant la demande de Monsieur PHILIPPE Thomas pour le compte du SIAEP Vielmur-St Paul sis 348 Chemin de Varagnes 81220 GUITALENS L'ALBAREDE, pour la réalisation de travaux de raccordement d'eau potable, 29 Avenue de la Gare.

ARRETE

Article 1er : A compter du 18 mai 2026 et pour une durée de 30 jours la circulation sera réglementée par un alternat manuel dans les deux sens de la circulation.

Il sera interdit de dépasser à tous les véhicules légers et poids lourds.

Le stationnement sera interdit à tous les véhicules légers et poids lourds.

Article 2 : La signalisation règlementaire sera mise en place par l'entreprise

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché à la mairie et sera affiché sur chaque section de voie concernée par les présentes dispositions.

Article 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Vielmur Sur Agout sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vielmur Sur Agoût.

Le 09 mai 2026



Le Maire,

Philippe MILHAU